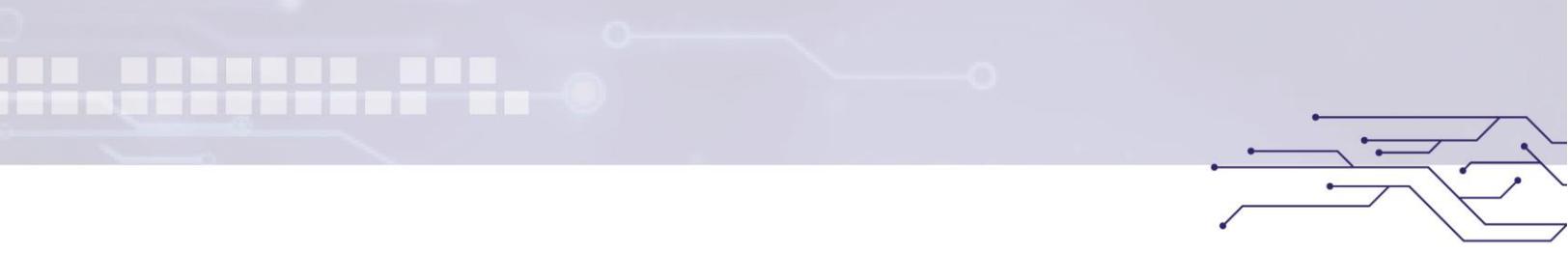




MÉMOIRE DÉPOSÉ AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC

PAR LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DE CÂBLODISTRIBUTION ET DE
TÉLÉCOMMUNICATION DU QUÉBEC (FCCTQ) DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026



RÉDIGÉ PAR : François Allaire, directeur

EN COLLABORATION AVEC : Luka Aubin-Jobin, directeur des affaires publiques et M^e
Edward Smith, conseiller juridique

RÉVISÉ PAR : Marine Lobrieau, agente aux communications

Pour les lecteurs, il est important de souligner que pour les besoins du présent document, le masculin est utilisé uniquement afin d'alléger le texte.

Tous droits réservés, 2025.

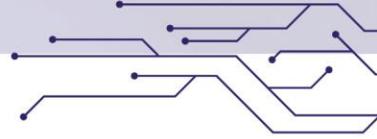


Table des matières

La FCCTQ.....	4
Contexte.....	6
Recommandations.....	8
Conclusion.....	11

La FCCTQ

Fondée en 1997 sous l'appellation de Fédération des coopératives de câblodistribution du Québec (FCCQ), cette dernière visait à rassembler les entreprises collectives locales et régionales pour répondre aux besoins des communautés rurales en matière de services d'Internet haute vitesse, de télévision haute définition et numérique et de téléphonie cellulaire. Créée à l'initiative de nombreuses coopératives locales, la FCCQ souhaitait ainsi combler les « vides » laissés par les grands fournisseurs de chaînes de télévision qui répondaient à une logique marchande et jugeaient non rentable le branchement des communautés rurales.

Avec l'arrivée de l'Internet haute vitesse, les grands réseaux de distribution du secteur des télécommunications ont encore une fois négligé ces marchés modestes. En 2009, afin de répondre à ce besoin criant en région, la FCCQ devient la Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec (FCCTQ).

La mission de la FCCTQ est de promouvoir, défendre et protéger les intérêts de l'ensemble de ses membres. Sa mission consiste également à les soutenir en leur offrant des services professionnels de qualité à juste coût.

En plus de promouvoir, représenter et défendre les intérêts des membres auprès des différentes instances gouvernementales et réglementaires, et dans les secteurs des télécommunications et de l'entrepreneuriat collectif, les mandats de la FCCTQ sont de fournir un appui aux membres pour :

- rester à la fine pointe de la technologie des télécommunications;
- adopter les meilleures pratiques de gouvernance;
- accompagner la création de nouvelles entreprises collectives;
- développer de nouveaux marchés;
- transformer des entreprises locales et régionales existantes.

La FCCTQ offre également différents services tels que le soutien à ses membres pour l'accompagnement au gestionnaire, le soutien à la modernisation et l'expansion des réseaux, l'accompagnement en matière juridique, l'analyse de conformité et la saine gestion, l'appui à la négociation commerciale, et bien plus encore.

Aujourd'hui, la FCCTQ c'est :

- 13 coopératives
- 5 organismes à but non lucratif
- 113 administrateurs bénévoles
- 74 000 clients / membres en milieu rural et semi-rural
- 214 M\$ d'actifs
- 76 M\$ de chiffre d'affaires
- 18 M\$ en sous-traitance
- 67 M\$ en investissements à venir
- 337 emplois à travers le Québec

Les entreprises locales et régionales que représente la Fédération illustrent la force d'une prise en main citoyenne et la richesse de l'entrepreneuriat collectif à travers le Québec. Pionnières dans l'accès à des services de qualité en télécommunication (téléphonie, télévision, Internet), ces entreprises citoyennes ont notamment choisi la force coopérative dans le but de dynamiser leur territoire. Hors des grands centres urbains, elles offrent une structure démocratique et participative pour bâtir les réseaux de demain.

Enfin, la FCCTQ est membre du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et du Consortium de coopération des entreprises collectives. Aussi, la plupart de ses membres sont membres de la *Canadian Communication Systems Alliance* (CCSA).

La Fédération est fière de représenter ces entités qui bâtissent des réseaux humains au cœur des territoires ruraux où ils jouent un rôle de précurseur dans un monde en constante innovation.

FCCTQ : des membres partout à travers la province

- CKNA inc. (Radio Communautaire et Câblo)
- Coop Câblo Leeds
- Coop de solidarité du Suroît (CSUR)
- Coop télé-câble Ste-Clotilde (CTC)
- Coopérative Antenne T.V. St-Zacharie
- Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays (CCAP)
- Coopérative de câblodistribution de l'Île-aux-Coudres
- Coopérative de câblodistribution de Notre-Dame-des-Monts
- Coopérative de câblodistribution de Ste-Hedwidge
- Coopérative de câblodistribution de Ste-Agathe
- Coopérative de câblodistribution des Éboulements
- Coopérative de solidarité de télécommunications d'Antoine-Labelle (CTAL)
- COOPTTEL, coop de télécommunication
- Diffusion Fermont, coopérative
- IHR Télécom (Innovations Haut-Richelieu)
- Luciole (Montcalm Télécom et fibres optiques)
- RTC Havre-Saint-Pierre (Radiotélévision Communautaire)
- Télé-Câble La Conception inc.
- Télé-Fibre La Minerve (TFLM)

Contexte

Dans un monde où les communications jouent un rôle de plus en plus omniprésent, il devient aujourd'hui impératif de déployer ces services sur l'ensemble du territoire. Les entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication l'avaient bien compris quand, nées d'une volonté citoyenne, elles se sont installées dans le Québec rural pour y distribuer des services nécessaires aux besoins des citoyens et des industries hors des grands centres urbains.

Tandis que les géants des télécommunications n'y voyaient aucune valeur ajoutée en adéquation avec leur modèle d'affaires, ce sont quelques centaines de milliers de personnes qui ont pu, grâce aux entreprises collectives, s'inscrire dans l'ère moderne. Elles ont mis en place les infrastructures nécessaires de télécommunication qui ont contribué non seulement à relier les gens entre eux, mais aussi à accroître significativement la productivité et la compétitivité des entreprises en région. Qui plus est, ces entreprises jouent un rôle majeur dans la vitalité des régions en accordant des services qui permettent de créer des emplois et de dynamiser les territoires dans lesquels des communautés restreintes et régionales désirent s'épanouir.

Le contexte de la pandémie de la COVID-19 aura clairement fait resurgir l'importance de donner accès aux moyens modernes de communication tant en milieu urbain que rural. L'accès à un service Internet de qualité est devenu encore plus essentiel et il est impératif d'accéder au déploiement maximal de ce service.

Cette crise aura forcé les gouvernements à agir avec célérité et à sortir du cadre usuel. De 2021 à 2022, dans la foulée de plusieurs annonces gouvernementales, dont les Volets Éclairs (I-II-III), le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif d'offrir l'Internet haute vitesse à tous les citoyens de la province.

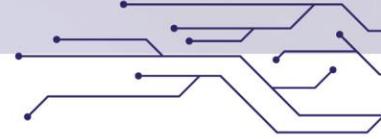
Dans le Volet Éclair II, le gouvernement du Québec prenait l'engagement de mettre à disposition 94 M\$ pour la réalisation de projets issus de coopératives et d'OBNL.

À ce titre, le président de la FCCTQ, M. Stéphane Arseneault, déclarait que la pandémie avait mis en lumière l'utilité des entreprises collectives à répondre efficacement aux besoins des populations qu'elles desservent :

« L'accentuation des besoins en télécommunication, ne serait-ce que par le télétravail, de même que l'organisation efficace des services locaux a révélé plus que jamais l'importance de soutenir les entreprises collectives déjà en place. »

Qui de mieux que les acteurs régionaux des télécommunications pour rejoindre les foyers isolés et difficiles à brancher? C'est pourquoi bâtir des réseaux de télécommunication pour l'avenir des communautés passe indéniablement par la défense de l'intérêt collectif et la valorisation de la plus-value sociale dans laquelle la FCCTQ et ses membres s'inscrivent.

À ce titre, conscients de la nécessité de desservir la population québécoise et canadienne en services de télécommunication de haute qualité, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et le Bureau de la concurrence du Canada établissaient qu'une saine concurrence, notamment pour les services Internet à large bande, offrait aux citoyens de meilleurs accès et de meilleurs prix pour ces services essentiels. Pour ce faire, le CRTC établissait, en 2019,



l'obligation aux géants des télécommunications d'offrir des tarifs de gros aux joueurs indépendants et aux entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication afin qu'ils desservent, via leurs installations, les clientèles plus éloignées à des coûts raisonnables.

En 2021, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre en appel certains grands joueurs du secteur qui cherchaient à faire annuler cette tarification imposée. Cet état de fait démontre, une fois de plus, que ces conglomerats ne se préoccupent aucunement de desservir adéquatement les populations éloignées et que la recherche du profit maximal est leur *leitmotiv*. Ceci tend à prouver que, sans les entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication et sans une vigie réglementaire adaptée, le Québec rural serait encore l'enfant pauvre en matière de communication moderne.

En ce sens, tandis que les entreprises locales jouaient un rôle de première ligne pour un accès convenable aux télécommunications (téléphonie, télévision, Internet) pour les communautés rurales, les géants locaux n'y voyaient guère d'opportunité d'affaires. Les gros joueurs n'offrent pas de services à moins d'obtenir des subventions alors que les entreprises collectives méritaient tout autant de les recevoir. Or, les entreprises collectives ont pu, pendant plusieurs années, dynamiser l'économie des régions, maintenir des jeunes dans leurs communautés, favoriser le télétravail et rendre accessibles des services de santé en ligne et de la formation à distance. **Nous croyons qu'un support gouvernemental accru au bénéfice de ces entreprises collectives s'inscrit dans une parfaite harmonie avec le positionnement gouvernemental qui fut entamé par l'entrée en vigueur de la *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics.***

À l'époque où les géants des communications n'avaient que peu de considération à l'égard de ces populations éparses, les entreprises collectives veillaient quant à elles à desservir ces communautés. La crise pandémique aura joué ce rôle de catalyseur, mais les besoins existaient bien avant. Ces entreprises avaient déjà compris que la vitalité rurale passait par le branchement à des services de télécommunication de qualité. Il serait dommage, devant des subsides gouvernementaux, de laisser toute la place aux géants transnationaux et de faire fi des véritables pionniers en la matière. Nous avons d'ailleurs observé qu'à plusieurs endroits, les gros joueurs profitent du réseau implanté par nos membres afin d'usurper leur clientèle en offrant des prix considérablement moindres. Une fois le marché conquis, le monopole créé par la grosse entreprise occasionne des hausses drastiques des frais pour la population.

Un secteur dynamique comme celui des télécommunications québécoises doit favoriser les grandes et petites entreprises par un partage des lieux à desservir afin que chacun y trouve sa place.

C'est ce que la FCTTQ veillera à défendre.

Recommandations

Dans le contexte précédemment détaillé, la FCCTQ souhaite communiquer au gouvernement du Québec ses préoccupations et ses recommandations quant à l'avenir, mais surtout la prospérité des entreprises collectives en câblodistribution et télécommunication.

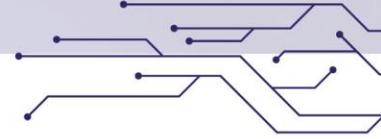
En ce sens, en :

- considérant que la FCCTQ rassemble des entreprises collectives, locales et régionales qui répondent au besoin de leur communauté en matière d'Internet haute vitesse, de signaux de télévision et de téléphonie, et ce, bien avant la pandémie;
- considérant que les membres de la FCCTQ disposent des moyens et de l'expertise technologique et topographique favorable au branchement rapide et efficace de milliers de citoyens et d'entreprises en périphérie des pôles urbains;
- considérant que ces entreprises collectives dynamisent depuis bon nombre d'années le développement social et économique de nos ruralités;
- considérant, qu'à l'extérieur de l'obtention d'aides gouvernementales, les gros joueurs de l'industrie de la câblodistribution et des télécommunications n'ont que trop peu d'intérêt à s'investir dans le développement de nos ruralités;
- considérant que la nature même de l'entité juridique habillant ces coopératives et OBNL favorise l'investissement des revenus excédentaires directement dans des infrastructures servant les communautés et non pas chez un actionariat trop souvent hors Québec;
- considérant que le Québec se doit de mettre en valeur les ressources, l'innovation et l'expertise technologique locale et régionale.

Recommandation 1

Favoriser les entreprises collectives en télécommunication lors d'octroi d'aides financières qui, notamment, visent à desservir de nouveaux secteurs sur un territoire où elles opèrent déjà.

Compte tenu de l'expertise et des efforts investis par les entreprises collectives à offrir ces services en milieu rural, la FCCTQ demande au gouvernement du Québec d'assurer la continuité territoriale des services et de garantir une gestion plus saine des fonds publics. À ce titre, la Fédération souhaite voir la création d'un mécanisme de concertation favorisant une première soumission d'offre de services aux entreprises collectives lorsque de nouveaux secteurs sont à desservir dans une région où elles opèrent déjà. Ce mécanisme serait ainsi en cohérence avec les orientations gouvernementales en cours voulant favoriser la participation aux appels d'offres pour les entreprises d'économie sociale.



Recommandation 2

Influencer le gouvernement fédéral afin qu'il légifère pour l'uniformisation du prix du gros sur l'achat de la bande passante en interconnectivité avec les géants de l'industrie.

La Fédération recommande au gouvernement du Québec de faire pression auprès du gouvernement fédéral afin que celui-ci adopte une loi, un règlement, ou tout autre outil législatif du CRTC visant à uniformiser le prix de la bande passante dans le but de favoriser la survie des entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication qui se situent exclusivement dans les territoires ruraux ou périurbains. Ainsi, le système économique actuel favorise largement les géants de l'industrie qui bénéficient d'une réduction du prix au volume. Cet état de fait ne peut qu'affaiblir les plus petites entreprises, dont les entreprises collectives, qui, rappelons-le, n'ont pas pour objectif d'accumuler les profits comme les sociétés privées, mais bien de servir au mieux leurs membres au prix le plus concurrentiel possible. Cette situation est d'autant plus préoccupante que pour la plupart des plus petites entreprises collectives membres de notre Fédération, l'interconnectivité avec un réseau de l'un des géants de l'industrie devient une condition indispensable pour l'obtention de la bande passante. Évidemment, les conditions de cette interconnectivité sont sujettes à une négociation de prix qui est rarement équitable. Cette iniquité affaiblit de manière directe et immédiate l'entreprise collective sur le plan financier.

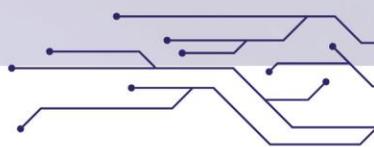
Recommandation 3

Nationaliser certaines infrastructures (dorsales, poteaux, tours, etc.) dans l'objectif de créer des infrastructures de connectivités neutres permettant une meilleure concurrence pour toutes les entreprises de câblodistribution et de télécommunication.

La propriété de certaines infrastructures de distribution, comme les poteaux, est un enjeu majeur pour les entreprises collectives. Ainsi, la plupart de ces éléments appartiennent à Hydro-Québec, à Bell Canada ou à un autre géant privé de l'industrie. Face à ce déséquilibre, les conditions d'utilisation de ces infrastructures imposées par ces géants sont abusives et mettent en péril le principe de saine concurrence. La FCCTQ est extrêmement préoccupée par cet enjeu majeur, qui, s'il n'est pas résolu à court terme, entraînera une monopolisation de tous les marchés par l'un de ces géants. Également, le risque que cette appropriation soit réalisée par l'un des « GAFAM » est une hypothèse envisageable (GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft). C'est pourquoi nous craignons l'avènement d'un oligopole par une société privée, ce qui irait évidemment à l'encontre des intérêts de la société québécoise. Face à cette menace et à l'image de la nationalisation de notre électricité par une société d'État, la FCCTQ recommande au gouvernement de nationaliser les infrastructures de distribution comme les poteaux afin de les rendre neutres et accessibles aux entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication.

Recommandation 4

Créer un fonds pour financer la modernisation des équipements des entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication.



Le monde de la câblodistribution et des télécommunications évolue à une vitesse exponentielle depuis près d'une décennie et il devient de plus en plus fondamental pour les entreprises de cette industrie de se maintenir à jour avec les équipements les plus performants. À cet égard, pour pouvoir offrir un service optimal à leurs clients, une modernisation des équipements actuels devient incontournable pour la majorité des entreprises collectives. Le portrait réalisé récemment auprès de nos membres le démontre bien. Ainsi, ces 18 entreprises membres de la FCCTQ devront investir à court terme plus de 67 M\$ dans cette modernisation. Cette actualisation touchera particulièrement les têtes de ligne, mais également le transfert des lignes de distribution du coaxial vers la fibre optique. Dans ce contexte, et pour assurer le maintien d'un tarif concurrentiel au profit des clients de nos entreprises collectives, la Fédération demande au gouvernement du Québec de créer un fonds pour aider ces structures à couvrir les dépenses liées à cette modernisation.

Conclusion

Les entreprises collectives sont fortement interpellées par le maintien et le développement des services de proximité en région. Un danger plane face à une compétition déloyale pour ce modèle d'affaires qui a largement contribué à l'occupation et à la vitalité des territoires éloignés. Il serait tragique de voir s'écrouler des entreprises qui ont eu à cœur de servir leurs concitoyens face à des géants qui, à l'aide de l'argent public, s'approprient cette nouvelle clientèle. La FCCTQ souhaite que les retombées socioéconomiques de nos entreprises demeurent au Québec et qu'elles génèrent un impact important quant à l'enrichissement de nos collectivités. Ces entreprises sont de véritables moteurs d'innovation sociale et technologique, au service du dynamisme de nos régions.

Pour atteindre l'objectif de connectivité optimale sur l'ensemble du territoire québécois, le succès de cette initiative repose sur la collaboration de tous les acteurs concernés dans ce dossier. Que ce soient les gouvernements, les unions municipales, les petits et grands joueurs du secteur des télécommunications, tous doivent concilier l'activité économique et l'intérêt collectif. D'ailleurs la FCCTQ n'est-elle pas l'interlocutrice privilégiée pour répondre à cet état de fait et investir dans la solidarité citoyenne pour et par les Québécois? À cet égard, M. Stéphane Arseneault, président de la FCCTQ mentionnait récemment :

« Les entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication membres de la FCCTQ répondent en priorité aux besoins de leurs membres clients et au prix le plus concurrentiel possible parce qu'elles appartiennent justement à ces mêmes membres clients. L'impact de ces entreprises sur l'économie des milieux qu'elles desservent est majeur. On parle ici de 337 emplois de qualité, de 75 M\$ de chiffre d'affaires, dont 18 M\$ en retombées économiques indirectes. »

Soutenir les entreprises collectives, c'est choisir d'assurer une double fonction : produire un service essentiel et des valeurs utiles à la société.

Annexe 1 : Présentation de la FCCTQ



PRÉSENTATION DE LA FCCTQ

MISSION

La mission de la FCCTQ est de promouvoir, défendre et protéger les intérêts de l'ensemble de ses membres. Sa mission consiste également à soutenir ses membres en leur offrant des services professionnels de qualité à juste coût.

MANDATS

- ▶ Fournir à ses membres des biens et des services nécessaires à l'exploitation et à la pérennité de leur entreprise.
- ▶ Assurer la promotion et le développement de ses membres ainsi que de leurs activités connexes.
- ▶ Favoriser les échanges d'information et d'expertise, de même que la concertation des actions sur des projets communs.
- ▶ Promouvoir la coopération et l'économie sociale.
- ▶ Offrir et apporter au besoin, un soutien technique et professionnel en matière d'organisation et de promotion des services, de financement, de formation des administrateurs, du personnel et de ses membres ainsi que répondre aux autres besoins.
- ▶ Soutenir les membres dans l'amélioration de la qualité des services et le développement de l'emploi.

Organisée en 1997	Nombre de coopérative 13	Nombre d'OBNL 5	Partenaires et fournisseurs 57
--------------------------	---------------------------------	------------------------	---------------------------------------

Situés pour la plupart en milieu rural ou semi-rural

Nombre d'emplois 337 Coop : 237 OBNL : 100	Nombre de membres (clients) 74 000 Coop : 60 620 OBNL : 13 380	Total de l'actif 214 M\$ Coop : 149 M\$ OBNL : 65 M\$
---	---	--

Nombre d'administrateurs dans les entreprises collectives membres (bénévoles) **113**

Retombées économiques indirectes local et régional (Sous-traitance) 18,2 M\$ Coop : 10,7 M\$ OBNL : 7,5 M\$	Chiffre d'affaires et autres revenus 75,5 M\$ Coop : 56,5 M\$ OBNL : 19,0 M\$	Valeurs des investissements en modernisation 67 M\$ Coop : 62,7 M\$ OBNL : 4,3 M\$
--	--	---

LES SERVICES OFFERTS PAR LA FÉDÉRATION

- Conseil et coaching en milieu de travail
- Comptabilité Finances
- Affaires juridiques
- Santé et sécurité au travail
- Ressources humaines
- Service d'approvisionnement coopératif
- Affaires publiques
Graphisme
Conception vidéo
- Communications Marketing
- Développement Web
Soutien information
- Organisation d'événements
- Développement stratégique des entreprises
- Transformation et gestion du changement
- Gestion de projets
- Formation
- Étude et documentation
- Mentorat

MEMBRARIAT



- CKNA inc. (Radio Communautaire et Câblo)
- Cogeco Connexion inc.
- Communicaton Stratford, coop de solidarité en câblodistribution
- Coop Câblo Leeds
- Coop de solidarité du Suroît (CSUR)
- Coop télé-câble Ste-Clotilde (CTC)
- Coopérative Antenne T.V. St-Zacharie
- Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays (CCAP)
- Coopérative de câblodistribution de l'île-aux-Coudres
- Coopérative de câblodistribution de Notre-Dame-des-Monts
- Coopérative de câblodistribution de Ste-Hedwidge
- Coopérative de câblodistribution des Éboulements
- Coopérative de solidarité de télécommunications d'Antoine-Labelle (CTAL)
- COOPTTEL, coop de télécommunication
- Diffusion Fermont, coopérative
- IHR Télécom (Innovations Haut-Richelieu)
- Luciole (Montcalm Télécom et fibres optiques)
- RTC Havre-Saint-Pierre (Radio Télévision Communautaire)
- Télé-Câble La Conception inc.
- Télé-Câble St-Hilarion inc.
- Télé-Fibre La Minerve (TFLM)



FCCTQ FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
DE CABLODISTRIBUTION
ET DE TÉLÉCOMMUNICATION
DU QUÉBEC

MAISON DE LA COOPÉRATION

155, boul. Charest Est, suite 120, Québec, QC G1K 3G6
Téléphone : 418 622-1001 • Télécopieur : 418 837-7855
fallaire@ressources.coop • fctq.ca

